

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 597

12 mars 2013

### SOMMAIRE

<b>Abalone</b> .....	<b>28618</b>	<b>Bluewater Investment</b> .....	<b>28655</b>
<b>Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS</b> .....	<b>28656</b>	<b>Bona S.A.-SPF</b> .....	<b>28652</b>
<b>Affich'Net Sàrl</b> .....	<b>28643</b>	<b>Cameron Lux Apme Sàrl</b> .....	<b>28655</b>
<b>Airport S.à r.l.</b> .....	<b>28649</b>	<b>Cameron Lux Aud Sàrl</b> .....	<b>28655</b>
<b>Alabuga International S.A.</b> .....	<b>28646</b>	<b>Element Six Abrasives Holdings S.à r.l.</b> ...	<b>28656</b>
<b>Alaeo Partnership Sàrl</b> .....	<b>28650</b>	<b>Elite Wealth Management SIF-SICAV S.A.</b> .....	<b>28653</b>
<b>ALC S.à r.l.</b> .....	<b>28647</b>	<b>Fin. Mag. International S.A.</b> .....	<b>28656</b>
<b>Alpha Finance S.A. - SPF</b> .....	<b>28643</b>	<b>Gutland sàrl</b> .....	<b>28614</b>
<b>Alta Energy Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>28637</b>	<b>Mafic S.A.</b> .....	<b>28637</b>
<b>Amitié Africaine Luxembourg</b> .....	<b>28647</b>	<b>Menta Group S.A.</b> .....	<b>28610</b>
<b>AmTrust Holdings Luxembourg</b> .....	<b>28643</b>	<b>Module S.A.</b> .....	<b>28611</b>
<b>Andreas Properties S.à r.l.</b> .....	<b>28642</b>	<b>PO Titrisation S.à r.l.</b> .....	<b>28612</b>
<b>Armadillo Lux Holding S.A.</b> .....	<b>28651</b>	<b>Ragon S.A.</b> .....	<b>28616</b>
<b>Atys S.A.</b> .....	<b>28655</b>	<b>Restaurant Pizzeria Chez Dario</b> .....	<b>28650</b>
<b>AuRico Gold Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>28651</b>	<b>Russian Asset MBS S.A.</b> .....	<b>28644</b>
<b>AUX Acquisition 3 S.à r.l.</b> .....	<b>28653</b>	<b>TBTB S.A.</b> .....	<b>28620</b>
<b>AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l.</b> .....	<b>28653</b>	<b>Telecom Luxembourg Private Operator S.A.</b> .....	<b>28618</b>
<b>Aviv Holdings S.A.</b> .....	<b>28651</b>	<b>VIP S.à r.l.</b> .....	<b>28624</b>
<b>Azalea S.A.</b> .....	<b>28652</b>		

**Menta Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 151.951.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## A COMPARU:

Monsieur Marc DENTAND, demeurant à 11300 Montevideo, Avenida Brasil 2986, ap. 1605 (Uruguay),

ici dûment représenté Monsieur Denis BRETTNACHER, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "MENTA GROUP S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151951, a été originellement constituée sous la dénomination sociale de "WEDDELL FINANCE S.A.", suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire alors de résidence à Redange/Attert, en date du 17 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 870 du 27 avril 2010,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 17 janvier 2011, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle;

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Associé Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associé Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;

i) Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération des titres au porteur;

j) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes;

k) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BRETTNACHER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/62963. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012402/54.

(130014478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

**Module S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 123.771.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques "TRIPLE F LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola Road Town, 3<sup>rd</sup> Floor, Geneva Place, Waterfront Drive (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée Monsieur Lionel CAPIAUX, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration général, déposé au rang des minutes du notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg, A.C. le 16 mai 2007, LAC/2007/8685.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "MODULE S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123771, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 460 du 27 mars 2007;

b) Que le capital social de la société est fixé à sept cent mille euros (700.000,-EUR), représenté par sept cents (700) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Associée Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes;

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. CAPIAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/62969. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012414/54.

(130014483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

---

**PO Titrisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.813.600,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 126.814.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of November.

Before Us M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

1.- K DEVELOPPEMENT, a French joint-stock company, incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 447.882.002,

2. ARROWS INVESTMENTS S.à r.l. SICAR, a private limited liability company, qualifying as a société d'investissement en capital à risque with a variable share capital, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.504, and

3. Société Internationale d'Investissements et de Placements S.A., SICAR, a public limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.280,

all here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of three (3) powers of attorney given under private seal; such powers, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing, through their mandatory, have declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée») "PO Titrisation S.à r.l.", (the "Company"), with registered office in L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 126.814, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, on the 26<sup>th</sup> of March 2007, published in the Mémorial C number 1139 of the 13<sup>th</sup> of June 2007. The articles of incorporation have been amended several times and the last time by a deed of the officiating notary on the 27<sup>th</sup> of September 2012, in process of being published in the Mémorial C.

- That the appearing, represented as said before, are the actual partners, representing the whole corporate capital of the said company and that they have taken, through its mandatory, by unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

*Second resolution*

The general meeting resolves to appoint as liquidator of the company:

PB PCR 3 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") exiting and governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, filed at the Luxembourg Companies and Trade Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) section B, number 137.704.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

*Third resolution*

The meeting gives full discharge to the managers of the company for the execution of their mandate.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,350.-.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

1.- K DEVELOPPEMENT, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 447.882.002

2.- ARROWS INVESTMENTS S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois soumise au régime de la loi SICAR, ayant son siège social au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.504, et

3.- Société Internationale d'Investissements et de Placements S.A., SICAR,, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.280

ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexée au présent acte.

Lesquelles parties comparantes ont, par leur mandataire, déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée " PO Titrisation S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 126.814, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1139 du 13 juin 2007, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 septembre 2012, en voie de publication au Mémorial C.

- Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules et uniques associées représentant l'intégralité du capital social de la Société et qu'elles ont pris, par leur mandataire, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

PB PCR 3 S.à r.l., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par le Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.704.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.350,- EUR.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 décembre 2012. Relation GRE/2012/4534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Référence de publication: 2013012472/108.

(130014457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

---

**Gutland sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4773 Pétange, 50, rue Prinzenberg.

R.C.S. Luxembourg B 174.593.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize, le quinze janvier.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Yves BAUSCH, paysagiste-pépinieriste, né le 18 mai 1987 à Niederkorn, demeurant à L-4773 Pétange, 50 rue Prinzenberg,

laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de paysagiste-pépinieriste, les travaux d'aménagement extérieur et de terrassement, la coupe et le commerce de bois ainsi que toutes activités en relation directe et indirecte avec le prédit objet ainsi que la vente des articles de la branche et de tous les accessoires y relatifs.

Elle a par ailleurs pour objet toutes activités et travaux relatifs au déneigement de routes, ou tout autre élément du réseau public ou privé, respectivement la mise à disposition de machines permettant de réaliser de tels travaux.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «Gutland sàrl», société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Pétange.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-€) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil treize.

#### *Souscription et Libération*

Les cent parts sociales sont intégralement souscrites par Monsieur Yves BAUSCH, paysagiste-pépiniériste, né le 18 mai 1987 à Niederkorn, demeurant à L-4773 Pétange, 50 rue Prinzenberg.

Toutes les parts ont été entièrement libérées, moyennant un apport en nature constituée par:  
un tracteur numéro d'immatriculation MF 6499.

L'apport en nature ci-avant défini est évalué au montant respectif suivant facture du véhicule daté du

La partie comparante déclare par ailleurs décharger le notaire instrumentant de toute responsabilité quant à l'évaluation donnée, tout en certifiant que ladite valeur représente la valeur réelle de l'apport dont question.

#### *Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350,- €). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Yves BAUSCH, paysagiste-pépiniériste, né le 18 mai 1987 à Niederkorn, demeurant à L-4773 Pétange, 50 rue Prinzenberg.

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4773 Pétange, 50 rue Prinzenberg.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société pré-sentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: Y. BAUSCH, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 janvier 2013. Relation: EAC/2013/798. Reçu soixante-quinze euros 75,-  
Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013010/108.

(130014876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

**Ragon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.626.

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "RAGON S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65626, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 7 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 746 du 15 octobre 1998,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 15 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 441 du 14 juin 2001.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie PRIEUR, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

La Présidente désigne Madame Pascale GUILLAUME, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme secrétaire

L'Assemblée choisit Madame Nathalie MAGER, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010;
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et allocation des résultats de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010;
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011;
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et allocation des résultats de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011;
5. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
6. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
7. Nomination de Monsieur Ole Einar GJERDE, administrateur de société, à Oslo (Norvège), né le 25 juin 1959, demeurant à N-3512 Honefoss, Nordethov (Norvège), en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
8. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
9. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
10. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte de ce qu'elle a bien eu connaissance du rapport du commissaire concernant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide d'approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010, tels que soumis à l'Assemblée.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte de ce qu'elle a bien eu connaissance du rapport du commissaire concernant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

L'Assemblée décide d'approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011, tels que soumis à l'Assemblée.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat respectif durant les exercices sociaux se clôturant au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011.

L'Assemblée décide encore d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Ole Einar GJERDE, préqualifié, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

La Société, en liquidation, est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, P. GUILLAUME, N. MAGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/62950. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013279/108.

(130014713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

---

### **Abalone, Société Anonyme.**

Siège social: L-2433 Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.

R.C.S. Luxembourg B 47.446.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 décembre 2012 que

- Les mandats des administrateurs viennent à échéance. L'assemblée générale approuve la reconduction des mandats, à savoir, Monsieur Drs. Joseph Jean Aghina, président et administrateur-délégué, résident à Monaco, la société Hofinco SPF S.A., Luxembourg et Monsieur Christophe Mouton, résident à Arlon.

- L'assemblée générale approuve la nomination de Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S. à r.l., 63-65, rue de Merl, L - 2146 Luxembourg RC B 60.129 en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012 en remplacement de Monsieur Jean-Marc Faber, démissionnaire au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- Les mandats sont approuvés à l'unanimité pour une période de six ans et viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018 statuant sur les comptes de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

abalone S.A.

Signature

Référence de publication: 2013017566/20.

(130021129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

### **Telecom Luxembourg Private Operator S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 65.305.

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Telecom Luxembourg Private Operator S.A.», une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 89F, Pafebruch, L-8308 Capellen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous numéro 65.305, constituée d'après un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem le 26 juin 1998, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 697 du 29 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 31 août 2012, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 novembre 2012 sous numéro 2710 (ci après la "Société").

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigna comme secrétaire Monsieur Matthias Prochaska, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Christine Kroger, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire instrumentant d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital autorisé de son montant actuel de cinquante-deux mille neuf cent soixante-six euros et trente-cinq cents (EUR 52.966,35) jusqu'à cinquante-trois mille cent quatre-vingt-onze euros et soixante-quinze cents (EUR 53.191,75) et modification de la représentation de ce capital autorisé qui sera désormais représenté par deux mille cent dix-neuf (2.119) actions de catégorie B sans désignation de valeur nominale et vingt-deux mille cinq cent quarante (22.540) actions de catégorie A sans désignation de valeur nominale. Dans le cadre de ce capital autorisé, le conseil

d'administration sera autorisé à émettre des obligations convertibles et à convertir ces obligations aux conditions que le conseil déterminera; et

## 2. Modification des articles 5.2, 27.1 et 29 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence, cette feuille de présence, signée par les actionnaires, le mandataire des actionnaires représentés et le bureau, et lesdites procurations paraphées, signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que tout le capital social présent ou représenté à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés et qu'ils avaient pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Après avoir entendu la lecture d'un rapport par le conseil d'administration de la Société, l'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital autorisé de son montant actuel de cinquante-deux mille neuf cent soixante-six euros et trente-cinq cents (EUR 52.966,35) jusqu'à cinquante-trois mille cent quatre-vingt-onze euros et soixante-quinze cents (EUR 53.191,75) et modification de la représentation de ce capital autorisé qui sera désormais représenté par deux mille cent dix-neuf (2.119) actions de catégorie B sans désignation de valeur nominale et vingt-deux mille cinq cent quarante (22.540) actions de catégorie A sans désignation de valeur nominale. Dans le cadre de ce capital autorisé, le conseil d'administration sera autorisé à émettre des obligations convertibles et à convertir ces obligations aux conditions que le conseil déterminera.

L'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration de la Société, lequel restera annexé aux présentes.

Durant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de la décision des actionnaires dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ou selon les cas, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé les statuts de la Société et selon les accords entre actionnaires, le conseil d'administration devra être autorisé à émettre des actions et à émettre quelque autre titres convertibles en actions dans les limites du capital autorisé à des personnes et en des termes qu'ils choisissent et en particulier pour émettre les actions suite à la conversion d'obligations convertibles sans réserver un droit préférentiel à la souscription des actions émises pour les actionnaires existants alors, à moins qu'un tel droit à la souscription préférentielle est réservé aux actionnaires selon les termes d'un accord entre actionnaires, ou selon ces statuts. Une telle autorisation peut être renouvelée à travers une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la façon prescrite pour les modifications des statuts de la Société chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans. Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision d'une assemblée générale d'actionnaires adoptée de la façon requise pour la modification des statuts de la Société et selon les conditions requises par les dispositions des accords entre actionnaires le cas échéant.

Les actionnaires approuvent et consentent à l'effet dilutif résultant de l'émission de nouvelles actions en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société dans le cadre du capital autorisé.

### *Deuxième résolution*

En conséquence de l'augmentation du capital autorisé, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.2. Capital autorisé.** Le capital autorisé de la Société, hors capital social émis, est fixé à cinquante-trois mille cent quatre-vingt onze euros et soixante quinze cents (EUR 53.191,75), représenté par deux mille cent dix-neuf (2.119) actions de catégorie B sans désignation de valeur nominale et vingt-deux mille cinq cent quarante (22.540) actions de catégorie A sans désignation de valeur nominale.

Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du présent acte, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et à émettre tout autre titre convertible en actions dans les limites du capital social autorisé aux personnes et selon les conditions qu'il détermine, et notamment à procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.»

L'Assemblée générale décide en outre de modifier l'article 27.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **27.1. Liquidation ou de Ventes présumées être un Cas de Liquidation.** En cas d'une Liquidation ou de Ventes présumées être un Cas de Liquidation de la Société, le surplus résultant après paiement des dettes de la Société sera appliquée comme suit:

- (a) en premier lieu, pour le paiement de tout montant dû sous tout prêt accordé par l'Actionnaire A à la Société;
- (b) en second lieu, pour payer l'Actionnaire A jusqu'à ce que le montant du prix de souscription pour les Actions A nouvellement émises (par exclusion des Actions B qui pourraient être acquises par l'Actionnaire A) ait été reçu;
- (c) en troisième lieu, pour le paiement d'un montant aux Actionnaires B représentant le pro rata, par rapport au nombre d'actions détenue, du montant distribué en priorité aux Actionnaires A conformément au point 27.1 (b); et
- (d) en quatrième lieu, le surplus (si présent) sera distribué parmi les détenteurs d'actions au pro rata du nombre d'actions détenues.»

L'Assemblée générale décide de modifier la définition de «Liquidation ou ventes présumées être un Cas de liquidation» dans l'article 29 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

««Liquidation ou Ventes présumées être un Cas de Liquidation»: signifie tout événement suivant considéré comme un manquement au projet de l'Actionnaire A:

- (i) insolvabilité ou banqueroute de la Société,
- (ii) une Vente des capitaux propres de la Société en-dessous de EUR 5,000,000 augmenté du prix de souscription des Actions A nouvellement émises et souscrites par L'Actionnaire A depuis le 1 janvier 2010; ou
- (iii) la dissolution de la Société pour des raisons autres que celles tombant sous la définition de Vente.»

DONT ACTE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes et mandataires des comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparantes et mandataire des comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ, M. PROCHASKA, C. KROGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16756. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013013373/112.

(130014888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

### **TBTB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.584.

### STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

#### A COMPARU

«Monsieur Tom DONOVAN», demeurant Glenvara Park 79 Knocklyon Dublin 16,

Dûment représenté par Monsieur François Differdange, Administrateur de Sociétés, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Dublin.

Lequel comparant, ès - qualités qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé, entre l'unique actionnaire comparant et toutes celles qui deviendront dans la suite actionnaires d'une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «TBTB S.A.» (la «Société»), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci - après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci - après les «Statuts»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

3.2. La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

3.3. Elle pourra également accorder tous prêts, avances ou garanties à toutes personnes morales (détenues ou non) ainsi qu'à titre exceptionnel à toutes personnes physiques.

3.4. La Société aura également pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.5. En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

3.6. Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

#### **Art. 5. Capital - Actions.**

5.1. Capital. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) divisé en 1.000 (mille) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) (les «Actions»).

##### **5.2. Actions.**

5.2.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

5.2.2. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

#### **Art. 6. Augmentation de Capital.**

6.1. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 7 ci-après.

6.2. La Société peut racheter ses propres Actions sous les conditions prévues par la Loi.

#### **Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.**

7.1. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, requiert une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.3. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée conformément à la Loi.

7.4. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.5. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

7.6. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de participer à toute assemblée des actionnaires.

7.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

#### **Art. 8. Conseil d'administration.**

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

8.3. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

8.5. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

8.6. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, lequel restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires; ou convoquer une assemblée générale des actionnaires pour son remplacement immédiat.

8.7. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

#### **Art. 9. Modalités procédurales.**

9.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Quelle que soit la composition du conseil d'administration, son Président pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque administrateur au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, fax ou courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à des dates, heures et places précédemment convenues par le conseil d'administration.

9.3. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

9.4. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente à la réunion du conseil d'administration.

9.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Les résolutions écrites signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.7. Dans la perspective des Statuts, «Jours Ouvrables» a pour signification tout jour calendaire (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.**

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société, lesquels seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion. La signature de tous administrateurs participant

à la réunion par télé ou vidéoconférence sera apposée par la personne ayant reçu instruction à cet effet pendant la vidéoconférence ou la conférence téléphonique.

10.2. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société.

10.3. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Président et le secrétaire ou par deux des administrateurs.

#### **Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société en relation avec ceux - ci à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé comme administrateur - délégué. Le conseil d'administration pourra en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs rémunérations.

11.3. Une telle délégation à un membre du conseil d'administration impose à celui-ci l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à cet administrateur - délégué.

**Art. 12. Pouvoirs de représentation.** La Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

**Art. 13. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes formeront le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de maximum six ans.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Réserve Légale.

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués au compte de la réserve statutaire. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes.

14.2.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

#### **Art. 15. Dissolution et Liquidation.**

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

#### **Art. 17. Assemblée Générale annuelle.**

17.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 11h00.

17.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieux et places tels que spécifié dans les avis de convocations.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

#### *Dispositions transitoires.*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2014.

*Souscription.*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social
TOM DONOVAN . . . . .	1.000	100.000,-	100,-%

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi que preuve en a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été dûment accomplies.

*Evaluation des frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire.*

Le comparant ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3)
2. Sont nommés au poste d'administrateur:
  - a. Monsieur François DIFFERDANGE, demeurant professionnellement, 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg;
  - b. Monsieur Pascal HENNUY, demeurant professionnellement, 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg;
  - c. Monsieur Tom DONOVAN demeurant Glenvara Park, 79 Knocklyon, Dublin 16.

Sauf renouvellement, les mandats viendront à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2018

3. Est nommé au poste d'administrateur délégué
  - a. Monsieur François DIFFERDANGE, demeurant professionnellement, 241 route de Longwy, L-1941 Luxembourg;
  - b. Monsieur Pascal HENNUY, demeurant professionnellement, 241 route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Sauf renouvellement, leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2018

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Jawer Consulting S.A., ayant son siège social au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg inscrite au RCS Luxembourg B 54 164.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2018

5. Le siège social de la Société est fixé au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signe: F. DIFFERDANGE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 21 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2759. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013388/235.

(130014710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

**VIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 174.625.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr Vincent PAVLOVSKY, born on March 21, 1978 in France, residing rue de Naples, 17, F-75008 Paris, France, duly represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on December 14, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

## I. Interpretation - Name - Registered office - Object - Duration

### Art. 1. Definitions and Interpretation.

1.1. In these articles of association: Available Amount means, at any given time, the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (x) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (y) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed and cancelled and reduced by (x) any losses (included carried forward losses) and (y) any sums to be placed into a reserve pursuant to the requirements of the Companies Act 1915 or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting).

Board has the meaning given to it in Article 7.1;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such Class of Shares;

Class of Shares means an entire class of shares of the Company;

Companies Act 1915 means the Act on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended from time to time or any Act that may hereafter be substituted therefore;

Company means the company governed by these articles of association (as amended from time to time, the Articles);

Distributable Equity means, at any given time, the sum of the current year profit or loss plus profits carried forward and distributable reserves, minus losses carried forward and the amount to be transferred to the Legal Reserve;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Legal Reserve has the meaning given to it in Article 14.1;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board and approved by the shareholder(s) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

1.2. Words importing the singular number only shall include the plural and vice versa; words importing the masculine gender shall include the feminine and neuter genders.

### Art. 2. Name and Registered office.

2.1. The name of the company is: VIP S. A R.L. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the Companies Act 1915.

2.2. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, manage-

ment and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares - Redemption**

#### **Art. 5. Capital and Shares.**

5.1. The issued capital of the Company is set at 600,000.00 EUR (six hundred thousand euros) divided into 6,000.00 (six thousand) shares as follows:

- 600 (six hundred) class A shares (the Class A Shares);
- 600 (six hundred) class B shares (the Class B Shares);
- 600 (six hundred) class C shares (the Class C Shares);
- 600 (six hundred) class D shares (the Class D Shares);
- 600 (six hundred) class E shares (the Class E Shares);
- 600 (six hundred) class F shares (the Class F Shares);
- 600 (six hundred) class G shares (the Class G Shares);
- 600 (six hundred) class H shares (the Class H Shares);
- 600 (six hundred) class I shares (the Class I Shares); and
- 600 (six hundred) class J shares (the Class J Shares),

all subscribed and fully paid up with a nominal value of 100 EUR (one hundred euros) each.

The rights and obligations attached to the Classes of Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Companies Act 1915.

5.2. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

5.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes, shares of any class may only be transferred, whether to an existing shareholder or a new shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring shareholder.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

5.4. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

5.5. Ownership of a share carries tacit knowledge of the resolutions validly adopted by the shareholders.

#### **Art. 6. Redemption of shares.**

6.1. The share capital of the Company may be reduced through the redemption (and cancellation) of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time redeem (and cancel) the Class A Shares. In the case of redemption (and cancellations) of Classes of Shares such redemptions (and cancellations) shall be made in reverse alphabetical order (first the Class J Shares, then the Class I Shares and so on). Shares are to be redeemed (and subsequently cancelled) periodically at the option of the Board.

6.2. In the event of a reduction of share capital through the redemption (and cancellation) of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board and approved by the general meeting, and the holders of shares of the redeemed (and cancelled) Class of Shares shall receive from the Company

an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class of Shares held by them and redeemed.

Without prejudice to the foregoing, the Board determines the terms, conditions and manner of redemption of shares if it is authorised to do so by a resolution of the general meeting. Where the Board is so authorised, it must do so before the relevant shares are issued. In all other instances, the terms, conditions and manner of redemption are to be determined by the general meeting, whether before or after the issue of the shares concerned.

6.3. The terms of redemption may provide that the amount payable on redemption (the Redemption Amount) may, by agreement between the company and the holder of the shares, be paid on a date later than the redemption date. Otherwise, the shares must be paid for on redemption.

6.4. Shares may only be redeemed out of:

- (i) Distributable Equity of the company; or
- (ii) the proceeds of a fresh and concurrent issue of shares made for the purposes of the redemption (including any sum transferred to the share premium account in respect of the new shares).

6.5. Where shares are redeemed, the shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

6.6. If upon approval of the annual accounts for a financial year in which shares were redeemed, the Distributable Equity as determined by reference to such annual accounts is negative, then the (former) holders of the redeemed shares shall be liable:

- (i) to repay the Redemption Amount (or part thereof) to the company to cover the shortfall; or
- (ii) in the case of a redemption by way of a distribution in kind, to pay the company a sum equal to the lesser of the value of such distribution (at the time it was made) or the shortfall.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Board of managers.**

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Companies Act 1915 or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Liability of the managers.**

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Companies Act 1915.

**IV. Shareholder(s)**

**Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 11. Sole shareholder.**

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Companies Act 1915 to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

**Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1) of July and ends on the thirtieth (30) of June of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 13. Réviseurs d'entreprises.**

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by the Companies Act 1915. This allocation ceases to be required when this legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution – Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on June 30, 2013.

*Subscription and Payment*

Mr Vincent PAVLOVSKY, represented as stated above, subscribes for

- 600 (six hundred) class A shares (the Class A Shares);
- 600 (six hundred) class B shares (the Class B Shares);
- 600 (six hundred) class C shares (the Class C Shares);
- 600 (six hundred) class D shares (the Class D Shares);
- 600 (six hundred) class E shares (the Class E Shares);
- 600 (six hundred) class F shares (the Class F Shares);
- 600 (six hundred) class G shares (the Class G Shares);
- 600 (six hundred) class H shares (the Class H Shares);

- 600 (six hundred) class I shares (the Class I Shares); and
- 600 (six hundred) class J shares (the Class J Shares),

all in registered form and with a nominal value of one hundred euros (100 EUR) each, and agrees to pay them in full by contributing in kind to the Company fifty (50) common shares, with a nominal value of one hundred EUR (100 EUR) each, issued by the société à responsabilité limitée LOFT DESIGN IMMOBILIER, a company incorporated under the laws of France having its registered office at 28-30 Boulevard de Belle Rive 92500 Rueil Malmaison (France), registered with the R.C.S. Nanterre under number 444 972 822, this contribution being evaluated at six hundred thousand Euros (EUR 600,000.-).

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the ownership and the value of such shares have been given to the undersigned notary by the by-laws and by declaration of the manager of the company "LOFT DESIGN IMMOBILIER" attesting the current number of shares and their ownership.

The said declaration, signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

#### *Effective implementation of the contribution*

The aforesaid Subscriber, represented as stated here before, declares that:

- he is the sole owner of the contributed shares and that, with the agreement of the majority of the shareholders of the limited liability company LOFT DESIGN IMMOBILIER, conventionally freely transferable.
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to acquire one or several shares;
- that all formalities shall be carried out in order to formalise the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Vincent PAVLOVSKY, born on March 21, 1978 in France, residing rue de Naples, F-75008 Paris, France,

2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Gérald STEVENS, lawyer, born on November 12, 1967 in Etterbeek (Belgium), professionally residing in L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri, Luxembourg

3. The registered office of the Company is located in L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the proxyholder of the appearing party and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Monsieur Vincent PAVLOVSKY, né le 21 mars 1978 en France, ayant son adresse rue de Naples, F-75008 Paris, France, ici représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

## I. Interprétation - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

### Art. 1<sup>er</sup>. Définitions et Interprétation.

1.1. Dans les présents statuts:

Capitaux Propres Distribuables désigne la somme du bénéfice ou de perte l'année en cours ainsi que les bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à être transféré à la Réserve Légale.

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société.

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée.

Conseil a le sens qui lui donné à l'Article 7.1.

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales.

Loi de 1915 sur les sociétés désigne la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, avec ses modifications, ainsi que toute loi qui pourrait éventuellement lui être substituée.

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmentés (x) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la réserve de prime d'émission) et (y) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler, mais diminués (x) des pertes (y compris les pertes reportées) et (y) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions de la Loi de 1915 sur les sociétés ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté).

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéants et approuvé par l'assemblée générale des associé(s) sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'assemblée générale des associé(s) délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Réserve Légale a le sens qui lui donné à l'Article 14.1.

Société désigne la société régie par les présents statuts (avec ses modifications).

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales.

1.2. Le singulier comprend le pluriel, et vice-versa; le masculin comprend le féminin et le neutre.

### Art. 2. Nom et Siège social.

2.1. Le nom de la société est: VIP S. A R.L.

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la Loi de 1915 sur les sociétés.

2.2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du Conseil.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des

sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital et Parts sociales.**

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à six cent mille euros (600.000,00 EUR) représenté par six mille parts (6.000) réparties comme suit:

- 600 parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- 600 parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- 600 parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- 600 parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- 600 parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- 600 parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- 600 parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- 600 parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- 600 parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et
- 600 parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»),

ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100 EUR), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Catégories de Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi de 1915 sur les sociétés.

5.2. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

5.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Sans préjudice du droit de la Société de racheter les Parts Sociales composant une ou plusieurs catégories, les Parts Sociales d'une catégorie peuvent être cédées - que ce soit à un associé existant ou à un nouvel associé - seulement en même temps que le nombre proportionnel de Parts Sociales de chaque autre Catégorie de Parts Sociales détenues par l'associé cédant. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

5.4. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

5.5. Le fait d'être propriétaire d'une Part Sociale vaut connaissance tacite des résolutions valablement adoptées par l'assemblée générale.

#### **Art. 6. Rachat des parts sociales.**

6.1. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat (et l'annulation) de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter (et annuler) les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats (et annulations) de Catégories de Parts Sociales, ces rachats (et annulations) seront effectués dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (premièrement les Parts Sociales de Catégorie J, ensuite les Parts Sociales de Catégorie I et ainsi de suite). Les parts sociales doivent être rachetées (et par la suite annulées) périodiquement au gré du Conseil.

6.2. En cas de réduction du capital social par rachat (et annulation) d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil et approuvé par l'assemblée générale, et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée (et annulée) un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été rachetée. Nonobstant ce qui précède, le Conseil détermine les termes, conditions et les modalités de rachat des Parts Sociales si celui-ci est autorisé à le faire par une résolution de l'assemblée générale. Lorsque le Conseil y a été autorisé, la détermination doit se faire avant que les Parts

Sociales appropriées ne soient émises. Dans tous les autres cas, les termes, conditions et modalités de rachat doivent être déterminés par l'assemblée générale, que ce soit avant ou après l'émission des Parts Sociales concernées.

6.3. Les termes du rachat peuvent prévoir que le montant à payer pour le rachat (le Prix de Rachat) peut, par accord entre la Société et le détenteur des Parts Sociales, être payé à une date ultérieure à la date de rachat. Sinon, les parts sociales doivent être payées au moment du rachat.

6.4. Les Parts Sociales peuvent seulement être rachetées hors de:

- (i) Fonds Distribuable de la société; ou
- (ii) produits d'une nouvelle émission simultanée de parts sociales faite aux fins du rachat (en ce compris toute somme transférée au compte de prime d'émission à l'égard des nouvelles parts sociales).

6.5. Lorsque les parts sociales sont rachetées, les parts sociales sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, doivent être suspendus.

6.6. Si lors de l'approbation des comptes annuels pour un exercice social dans lequel les parts sociales ont été rachetées, le Fonds Distribuable tels que déterminés par référence à ces comptes annuels est négatif, alors les (anciens) détenteurs des parts sociales rachetées seront tenus:

- (i) de rembourser le Prix de Rachat (ou une partie de celui-ci) à la société pour couvrir le déficit; ou
- (ii) dans le cas d'un rachat par voie de distribution en nature, de rembourser à la société une somme égale au moindre de la valeur de cette distribution (au moment où elle a été faite) ou le déficit.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

#### Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 sur les sociétés ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Responsabilité des gérants.**

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi de 1915 sur les sociétés.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

##### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 11. Associé unique.**

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi de 1915 sur les sociétés à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1) juillet et se termine le trente (30) juin de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 13. Réviseurs d'entreprises.**

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 30 juin 2013.

#### *Souscription et Libération*

Monsieur Vincent PAVLOVSKY, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- 600 (six cents) parts sociales de catégorie A;
- 600 (six cents) parts sociales de catégorie B;
- 600 (six cents) parts sociales de catégorie C;
- 600 (six cents) parts sociales de catégorie D;
- 600 (six cents) parts sociales de catégorie E;
- 600 (six cents) parts sociales de catégorie F;
- 600 (six cents) parts sociales de catégorie G;
- 600 (six cents) parts sociales de catégorie H;
- 600 (six cents) parts sociales de catégorie I; et

- 600 (six cents) parts sociales de catégorie J,

sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, et les libérer intégralement par l'apport de cinquante (50) parts, d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, émises par la Société à Responsabilité Limitée LOFT DESIGN IMMOBILIER, une société de droit français ayant son siège social à 28-30 Boulevard de Belle Rive 92500 Rueil Malmaison (France), immatriculée au R.C.S. Nanterre sous le numéro 444 972 822, cet apport étant évalué à six cent mille euros (EUR 600.000,-)

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie des statuts et d'une déclaration du gérant de la société "LOFT DESIGN IMMOBILIER" attestant le nombre actuel de parts sociales et leur appartenance actuelle.

Ladite déclaration signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

#### *Réalisation effective de l'apport*

L'Apporteur prédit, représenté comme dit ci-avant, déclare:

- Qu'il est le seul propriétaire des parts sociales apportées et avec l'accord de la majorité des associés de la responsabilité limitée LOFT DESIGN IMMOBILIER, conventionnellement librement transmissibles.

- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- que toutes formalités seront réalisées aux fins de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de Gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Vincent PAVLOVSKY, né le 21 mars 1978 à Clamart (France), demeurant à F-75008 Paris, 17, rue de Naples, France.

2. La personne suivante est nommée en qualité de Gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Gérald STEVENS, avocat, né le 12 novembre 1967 à Etterbeek (Belgique), demeurant à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri, Luxembourg

3. Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/63001. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014012/659.

(130015833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

---

**Alta Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 18.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.009.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 19 novembre 2012*

En date du 19 novembre 2012, le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Catherine Koch, gérant de catégorie B de la Société, en tant que président du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Alta Energy Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013017553/16.

(130020997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

**Mafic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 171.047.

In the year two thousand and thirteen, on January 28<sup>th</sup>.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Has compared:

Mr Charles Duro, attorney at law, residing professionally in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg), acting in his capacity as special attorney in the name and on the behalf of the board of directors of "MAFIC S.A.", a société anonyme duly formed and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and whose registered office is situated in L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 171047 (hereafter "the Company"), by virtue of a power conferred to him by the board of directors of the Company in its meeting of January 28<sup>th</sup>, 2013 (hereafter "the Board Meeting").

A copy of the minutes of the Board Meeting, which is certified as a true copy to the original, will remain attached to the present deed.

Such appearing person, in the capacity indicated above, requests the undersigned notary to certify his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated on August 21<sup>st</sup>, 2012 before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2377 of September 24<sup>th</sup>, 2012.

2) According to article 6 of the by-laws of the Company:

" **Art. 6. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at sixty seven thousand three hundred and twenty US Dollars (USD 67,320.-) represented by five million one hundred thousand (5,100,000) Ordinary Shares and zero (0) Preferred Shares, both without nominal value and with such rights and obligations as set out in the Articles, entirely paid in, and divided into ten (10) classes of Ordinary Shares from class A to class J and ten (10) classes of Preferred Shares from class A to class J as follows:

- 510,000 ordinary class A shares ("Ordinary Class A Shares"); 0 preferred class A shares ("Preferred Class A Shares");
- 510,000 ordinary class B shares ("Ordinary Class B Shares"); 0 preferred class B shares ("Preferred Class B Shares");
- 510,000 ordinary class C shares ("Ordinary Class C Shares"); 0 preferred class C shares ("Preferred Class C Shares");
- 510,000 ordinary class D shares ("Ordinary Class D Shares"); 0 preferred class D shares ("Preferred Class D Shares");
- 510,000 ordinary class E shares ("Ordinary Class E Shares"); 0 preferred class E shares ("Preferred Class E Shares");
- 510,000 ordinary class F shares ("Ordinary Class F Shares"); 0 preferred class F shares ("Preferred Class F Shares");
- 510,000 ordinary class G shares ("Ordinary Class G Shares"); 0 preferred class G shares ("Preferred Class G Shares");
- 510,000 ordinary class H shares ("Ordinary Class H Shares"); 0 preferred class H shares ("Preferred Class H Shares");
- 510,000 ordinary class I shares ("Ordinary Class I Shares"); 0 preferred class I shares ("Preferred Class I Shares");
- 510,000 ordinary class J shares ("Ordinary Class J Shares"); 0 preferred class J shares ("Preferred Class J Shares").

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Ordinary Shares and the Preferred Shares (including the respective classes from Ordinary Class A to Class J and from Preferred Class A to Class J) are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decision of the Board of Directors subject to the availability of funds determined by the Board of Directors on the basis of the Interim Accounts.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellations of Classes of Shares, such repurchases and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares (starting with Ordinary J and Preferred J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board of Directors) and the holders of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes Ordinary J, Ordinary I, Ordinary H, Ordinary G, Ordinary F, Ordinary E, Ordinary D, Ordinary C, Ordinary B and Ordinary A as well as Preferred J, Preferred I, Preferred H, Preferred G, Preferred F, Preferred E, Preferred D, Preferred C, Preferred B and Preferred A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

The authorized share capital of the Company (including the issued share capital) is set at one hundred and eleven thousand seventy eight US Dollars (USD 111,078.-) represented by eight million four hundred and fifteen thousand (8,415,000) shares divided into five million eight hundred and sixty five thousand (5,865,000) Ordinary Shares and two million five hundred and fifty thousand (2,550,000) Preferred Shares, both without nominal value and such rights and obligations as set out in the Articles and divided into ten (10) classes of Ordinary Shares from Class A to Class J and ten (10) classes of Preferred Shares from Class A to Class J as follows:

- 586,500 Ordinary Class A Shares; 255.000 Preferred Class A Shares;
- 586,500 Ordinary Class B Shares; 255.000 Preferred Class B Shares;
- 586,500 Ordinary Class C Shares; 255.000 Preferred Class C Shares;
- 586,500 Ordinary Class D Shares; 255.000 Preferred Class D Shares;
- 586,500 Ordinary Class E Shares; 255.000 Preferred Class E Shares;
- 586,500 Ordinary Class F Shares; 255.000 Preferred Class F Shares;
- 586,500 Ordinary Class G Shares; 255.000 Preferred Class G Shares;
- 586,500 Ordinary Class H Shares; 255.000 Preferred Class H Shares;
- 586,500 Ordinary Class I Shares; 255.000 Preferred Class I Shares;
- 586,500 Ordinary Class J Shares; 255.000 Preferred Class J Shares;"

The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Board of Directors is authorized for a period of five years from the date of publication of the present deed to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital exclusively as follows:

1. up to an amount of thirty three thousand six hundred and sixty US Dollars (USD 33,660,-) for the purpose of the exercise of subscription rights to be issued over Preferred Shares of the Company; the new Preferred Shares shall at the initiative of the Board of Directors be issued with or without an issue premium and paid up by contribution in cash or in any other way to be determined by the Board of Directors; and

2. up to an amount of ten thousand ninety eight US Dollars (USD 10,098) for the purpose of the exercise of options to be issued over ordinary shares of the Company in the frame of the employee share option plan.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued."

3) The board of directors of the Company decided during the Board Meeting the increase of the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorized share capital without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued.

4) The board of directors of the Company further decided during the Board Meeting to accept the subscription by Invesco Asset Management Limited, a company duly formed and validly existing under the laws of the England and Wales with registered office at 30 Finsbury Square, EC2A 1AG London (England) (hereafter "Invesco"), of 2,550,000 new preferred shares equivalently distributed in each class of preferred shares from class A to class J without nominal value of the Company for a total subscription price of 25,000,200.- usd to be divided into 33,660.- usd as share capital and 24,966,540.- usd as share premium, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe the capital being issued.

Consequently, the board of directors has decided the increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 33,660.- usd so that to raise it from its current amount of 67,320.- usd to the amount of 100,980.- usd by the issuance of 2,550,000 new preferred shares equivalently distributed in each class of preferred shares from class A to class J without nominal value with a total share premium of 24,966,540.- usd having same rights and obligations that the existing shares.

5) The 2,550,000 new preferred shares without nominal value and with a total share premium of 24,966,540.- usd for a total amount of 25,000,200.- usd have been subscribed in full by Invesco and paid up in cash on January 28<sup>th</sup>, 2013 as was evidenced to the undersigned notary.

6) Paragraph 1 of article 6 of the by-laws of the Company shall be now read as follows;

" **Art. 6. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred thousand nine hundred and eighty US Dollars (USD 100,980.-) represented by five million one hundred thousand (5,100,000) Ordinary Shares and two million five hundred and fifty thousand (2,550,000) Preferred Shares, both without nominal value and with such rights and obligations as set out in the Articles, entirely paid in, and divided into ten (10) classes of Ordinary Shares from class A to class J and ten (10) classes of Preferred Shares from class A to class J as follows:

- 510,000 ordinary class A shares ("Ordinary Class A Shares"); 255,000 preferred class A shares ("Preferred Class A Shares");
- 510,000 ordinary class B shares ("Ordinary Class B Shares"); 255,000 preferred class B shares ("Preferred Class B Shares");
- 510,000 ordinary class C shares ("Ordinary Class C Shares"); 255,000 preferred class C shares ("Preferred Class C Shares");
- 510,000 ordinary class D shares ("Ordinary Class D Shares"); 255,000 preferred class D shares ("Preferred Class D Shares");
- 510,000 ordinary class E shares ("Ordinary Class E Shares"); 255,000 preferred class E shares ("Preferred Class E Shares");
- 510,000 ordinary class F shares ("Ordinary Class F Shares"); 255,000 preferred class F shares ("Preferred Class F Shares");
- 510,000 ordinary class G shares ("Ordinary Class G Shares"); 255,000 preferred class G shares ("Preferred Class G Shares");
- 510,000 ordinary class H shares ("Ordinary Class H Shares"); 255,000 preferred class H shares ("Preferred Class H Shares");
- 510,000 ordinary class I shares ("Ordinary Class I Shares"); 255,000 preferred class I shares ("Preferred Class I Shares");
- 510,000 ordinary class J shares ("Ordinary Class J Shares"); 255,000 preferred class J shares ("Preferred Class J Shares")."

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 7,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English notes that upon request of the appearing person the present deed is made in English followed by a French translation and in case of divergence between the English and the French, the English will prevail.

Done in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the comparing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing person has signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille treize, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Charles Duro, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de «MAFIC S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 171047 (ci-après "la Société"), mandaté à cet effet suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 Janvier 2013 (ci-après "la Réunion du Conseil d'Administration").

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de la Réunion Conseil d'Administration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentaire de constater comme suit ses déclarations:

1) La Société a été constituée le 21 août 2012 par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2377 du 24 septembre 2012.

2) Selon l'article 6 des statuts de la Société:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante-sept mille trois cent vingt Dollars américains (USD 67.320.-), représenté par cinq millions cent mille (5.100.000) Actions Ordinaires et zéro (0) Actions Privilégiées, sans valeur nominale et ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts, entièrement libérées, et réparties en dix (10) Classes d'Actions Ordinaires de la classe A à la classe J et dix (10) classes d'Actions Privilégiées de la classe A à la classe J, comme suit:

- 510.000 actions ordinaires de la classe A (les "Actions Ordinaires de Classe A"); 0 actions privilégiées de la classe A (les "Actions Privilégiés de Classe A)

- 510.000 actions ordinaires de la classe B (les "Actions Ordinaires de Classe B"); 0 actions privilégiées de la classe B (les "Actions Privilégiés de Classe B);

- 510.000 actions ordinaires de la classe C (les "Actions Ordinaires de Classe C"); 0 actions privilégiées de la classe C (les "Actions Privilégiés de Classe C);

- 510.000 actions ordinaires de la classe D (les "Actions Ordinaires de Classe D"); 0 actions privilégiées de la classe D (les "Actions Privilégiés de Classe D);

- 510.000 actions ordinaires de la classe E (les "Actions Ordinaires de Classe E"); 0 actions privilégiées de la classe E (les "Actions Privilégiés de Classe E);

- 510.000 actions ordinaires de la classe F (les "Actions Ordinaires de Classe F"); 0 actions privilégiées de la classe F (les "Actions Privilégiés de Classe F);

- 510.000 actions ordinaires de la classe G (les "Actions Ordinaires de Classe G"); 0 actions privilégiées de la classe G (les "Actions Privilégiés de Classe G);

- 510.000 actions ordinaires de la classe H (les "Actions Ordinaires de Classe H"); 0 actions privilégiées de la classe H (les "Actions Privilégiés de Classe H);

- 510.000 actions ordinaires de la classe I (les "Actions Ordinaires de Classe I"); 0 actions privilégiées de la classe I (les "Actions Privilégiés de Classe I);

- 510.000 actions ordinaires de la classe J (les "Actions Ordinaires de Classe J").0 actions privilégiées de la classe J (les "Actions Privilégiés de Classe J).

Sans préjudice à d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées (comprenant les classes respectives Ordinaires de classe A à J et d'actions Privilégiés de Classes A à J) seront définies ci-après les "Classes d'Actions" et individuellement comme une "Classe d'Actions"; et ensemble les actions de toutes les Classes d'Actions seront définies les "Actions» et individuellement une "Action".

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions par décision du Conseil d'Administration sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil d'Administration sur base des Comptes Intérimaires.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs Actions, voire d'une ou plusieurs Classes d'Actions par le rachat par la Société et l'annulation subséquente de toutes les Actions émises dans la (les) Classe (s) d'Actions. De tels rachats et annulations de Classe(s) d'Actions devront être effectués dans l'ordre alphabétique inversé des Classes d'Actions (en commençant par les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées de la classe J).

Dans le cas d'un rachat et d'une annulation d'une Classe d'Actions en vue de procéder à une réduction de capital social, les détenteurs d'Actions de la classe rachetée et annulée concernée auront droit au Montant Disponible au prorata du nombre de Actions qu'ils détiennent dans la classe d'Action rachetée et annulée (dans la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le Conseil d'Administration) et les détenteurs d'Actions de la classe d'Action rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action détenue par eux dans ladite Classe et annulée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions à racheter et à annuler.

Le Montant Total d'Annulation sera le montant déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes Ordinaire J, Ordinaire I, Ordinaire H, Ordinaire G, Ordinaire F, Ordinaire E, Ordinaire D, Ordinaire C, Ordinaire B et Ordinaire A de même que Privilégiée J, Privilégiée I, Privilégiée H, Privilégiée G, Privilégiée F, Privilégiée E, Privilégiée D, Privilégiée C, Privilégiée B, et Privilégiée A sera égal au Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de cette Classe d'Actions, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les Actions de la ou des Classes d'Actions concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.

Le capital social autorisé de la Société (incluant le capital social souscrit) est fixé à cent onze mille soixante-dix-huit Dollars américains (USD 111.078,-) représenté par huit millions quatre cent quinze mille (8.415.000) actions divisés en cinq millions huit cent soixante-cinq mille (5.865.000) Actions Ordinaires et deux millions cinq cent cinquante mille (2.550.000) Actions Privilégiées, sans valeur nominale, et ayant les droits et obligations prévus par les Statuts, entièrement libérées, et réparties en dix (10) classes d'Actions Ordinaires de la classe A à la classe J et dix (10) classes d'Actions Privilégiées de la classe A à la classe J comme suit:

- 586.500 Actions Ordinaires de Classe A; 255.000 Actions Privilégiées de Classe A;
- 586.500 Actions Ordinaires de Classe B; 255.000 Actions Privilégiées de Classe B;
- 586.500 Actions Ordinaires de Classe C; 255.000 Actions Privilégiées de Classe C;
- 586.500 Actions Ordinaires de Classe D; 255.000 Actions Privilégiées de Classe D;
- 586.500 Actions Ordinaires de Classe E; 255.000 Actions Privilégiées de Classe E;
- 586.500 Actions Ordinaires de Classe F; 255.000 Actions Privilégiées de Classe F;
- 586.500 Actions Ordinaires de Classe G; 255.000 Actions Privilégiées de Classe G;
- 586.500 Actions Ordinaires de Classe H; 255.000 Actions Privilégiées de Classe H;
- 586.500 Actions Ordinaires de Classe I; 255.000 Actions Privilégiées de Classe I;
- 586.500 Actions Ordinaires de Classe J; 255.000 Actions Privilégiées de Classe J;

Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé exclusivement comme suit:

1) pour un montant maximum de trente-trois mille six cent soixante Dollars américains (USD 33.660,-) en Action Privilégiées de la Société émises dans le cadre de l'exercice de droits de souscription; les nouvelles Actions Privilégiées seront, à l'initiative du conseil d'administration, émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en numéraire ou en nature ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration, et;

2) pour un montant maximum de dix mille quatre-vingt-dix-huit Dollars américains (USD 10.098,-) en Actions Ordinaires de la Société pour permettre l'exercice d'options qui seront émises sur des Actions Ordinaires de la Société dans le cadre du plan d'options d'actions des employés.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.»

3) Le conseil d'administration de la Société a décidé pendant la Réunion du Conseil d'Administration l'augmentation du capital social souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription à l'augmentation du capital social souscrit à intervenir.

4) Le conseil d'administration de la Société a également décidé pendant la Réunion du Conseil d'Administration d'accepter la souscription de Invesco Asset Management Limited, une société de droit de l'Angleterre et du pays de Galles ayant son siège social à 30 Finsbury Square, EC2A 1AG Londres (Angleterre) (ci-après "Invesco"), de 2.550.000 nouvelles actions privilégiées également réparties dans chaque classe d'actions privilégiées de classe A à la classe J sans valeur nominale de la Société pour un prix de souscription de 25.000.200,-usd à diviser en 33.660,-usd de capital social et 24.966.540,-usd de prime d'émission, sans réserver aux actionnaires existants de la Société un droit préférentiel de souscription à l'augmentation du capital social souscrit à intervenir.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 33.660,-usd pour le porter de son montant actuel de 67.320,-usd au montant de 100.980,-usd par l'émission de 2.550.000 nouvelles actions privilégiées également réparties dans chaque classe d'actions privilégiées de classe A à la classe J sans valeur nominale avec une prime d'émission d'un montant total de 24.966.540,-usd ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

5) Les 2.550.000 nouvelles actions privilégiées sans valeur nominale avec une prime d'émission d'un montant total de 24.966.540,-usd pour un montant total de 25.000.200,-usd ont toutes été souscrites par Invesco et libérées en numéraire en date du 28 Janvier 2013, tel qu'il a été justifié au notaire instrumentaire.

6) L'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent mille neuf cent quatre-vingt Dollars américains (USD 100.980,-), représenté par cinq millions cent (5.100.000) Actions Ordinaires et deux millions cinq cent cinquante (2.550.000) Actions Privilégiées, sans valeur nominale et ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts, entièrement libérées, et réparties en dix (10) Classes d'Actions Ordinaires de la classe A à la classe J et dix (10) classes d'Actions Privilégiées de la classe A à la classe J, comme suit:

- 510.000 actions ordinaires de la classe A (les "Actions Ordinaires de Classe A"); 255.000 actions privilégiées de la classe A (les "Actions Privilégiés de Classe A)
- 510.000 actions ordinaires de la classe B (les "Actions Ordinaires de Classe B"); 255.000 actions privilégiées de la classe B (les "Actions Privilégiés de Classe B);
- 510.000 actions ordinaires de la classe C (les "Actions Ordinaires de Classe C"); 255.000 actions privilégiées de la classe C (les "Actions Privilégiés de Classe C);
- 510.000 actions ordinaires de la classe D (les "Actions Ordinaires de Classe D"); 255.000 actions privilégiées de la classe D (les "Actions Privilégiés de Classe D);
- 510.000 actions ordinaires de la classe E (les "Actions Ordinaires de Classe E"); 255.000 actions privilégiées de la classe E (les "Actions Privilégiés de Classe E);
- 510.000 actions ordinaires de la classe F (les "Actions Ordinaires de Classe F"); 255.000 actions privilégiées de la classe F (les "Actions Privilégiés de Classe F);
- 510.000 actions ordinaires de la classe G (les "Actions Ordinaires de Classe G"); 255.000 actions privilégiées de la classe G (les "Actions Privilégiés de Classe G);
- 510.000 actions ordinaires de la classe H (les "Actions Ordinaires de Classe H"); 255.000 actions privilégiées de la classe H (les "Actions Privilégiés de Classe H);
- 510.000 actions ordinaires de la classe I (les "Actions Ordinaires de Classe I"); 255.000 actions privilégiées de la classe I (les "Actions Privilégiés de Classe I);
- 510.000 actions ordinaires de la classe J (les "Actions Ordinaires de Classe J"); 255.000 actions privilégiées de la classe J (les "Actions Privilégiés de Classe J).»

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge, à raison du présent acte est évalué approximativement à la somme de € 7.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en version anglaise suivie d'une traduction en français et en cas de divergence entre l'anglais et le français, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, le comparant a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: DURO, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29/01/2013. Relation: EAC/2013/1368. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015856/308.

(130019033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

**Andreas Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.435.

En vertu des actes de transfert de parts, datés du 4 février 2013, les parts sociales de la société Andreas Properties S.à r.l. («la Société») ont été transférées comme suit;

- Mr Barry Michael Howard SHAW né le 10 juillet 1956, résidant au 51 Sheldon Avenue, N6 4NH Londres, Royaume Uni, a transféré les 30 parts sociales (d'une valeur de 25 Euros chacune) détenues dans la société à Mars Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de Luxembourg ayant son siège social au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

- Neptune Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de Luxembourg ayant son siège social au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a transféré les 470 parts sociales (d'une valeur de 25 Euros chacune) détenues dans la Société à Mars Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de Luxembourg ayant son siège social au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2013017557/20.

(130021820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**AmTrust Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 460.000.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.739.

---

La dénomination sociale de l'associé unique de la Société est AmTrust International Insurance Ltd., immatriculée au registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 9551, ayant son siège social au 7 Reid Street, Suite 400, Hamilton HM 11, Bermuda.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017556/12.

(130020708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**Alpha Finance S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.614.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 janvier 2013*

*Conseil d'Administration*

- L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2019 est composé comme suit:

- \* Jean-Hugues ANTOINE, Comptable, B-6810 Izel, 7 rue de la Sartelle
- \* Fons MANGEN, Réviseur d'Entreprises L-9088 Ettelbruck, 147 rue de Warken
- \* Carine REUTER-BONERT, Secrétaire, L-3332 Fennange, 5 rue des champs

*Commissaire aux Comptes*

- L'assemblée générale a décidé de ne plus renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de M. MAQUA Dominique et a décidé de nommer la société RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg en son remplacement pour une durée de six ans. Suite à cette décision le Commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2019 est RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2013017583/22.

(130020987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**Affich'Net Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3337 Hellange, 25, Munnereferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 112.013.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mille treize, le quinze janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Fernando DE CASTRO, chef d'entreprise, né à Metz (France), le 24 juillet 1981, demeurant à F-57000 Metz, 4, rue Mazelle.

Le comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- La société à responsabilité limitée AFFICH'NET SARL avec siège à L-3337 Hellange, 25, Munnereferstrooss, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 112 013 a été constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Mondorf-les-Bains du 14 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 360 du 17 février 2006, modifiée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 13 mars 2006,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1103 du 7 juin 2006, modifiée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 19 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 101 2 du 31 mai 2007.

- Son capital social est fixé à douze mille quatre (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

- Le comparant est propriétaire des cent (100) parts de ladite Société et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Il reconnaît avoir été informé par le notaire sur la portée de cela et déclare persister dans son intention.

Il règlera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au domicile privé du comparant.

#### *Déclaration*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: De Castro et Molitor.

Enregistré à ESCH-SU R-A LZETTE A.C., le 24 janvier 2013. Relation EAC/2013/1138. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur (Signé): Santioni.

Référence de publication: 2013017575/48.

(130021507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

#### **Russian Asset MBS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.377.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Stichting Rosariet, a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, established and having its registered office at Claude Debussylaan 18, 1082 MD Amsterdam, Netherlands (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Martijn Sinninghe Damsté, residing professionally in 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam on December 11, 2012.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Russian Asset MBS S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.377 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed received by Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg on 16 March 2007 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial C") number 938 dated on 22 May 2007.

II - It appears that the whole share capital of the Company is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment to the Article 4 of the articles of association of the Company relating to the corporate objects; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the following resolutions have been taken:

### *First resolution*

The meeting resolves to waive the Sole Shareholder's right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

### *Second resolution*

The meeting resolves to amend and extent the corporate objects of the Company.

As a consequence, it is decided to amend the Article 4 of the articles of association by incorporating a new paragraph five as follows:

" **Art. 4.** (...)

The Company may sell and dispose of its assets in accordance with, and following the provisions of the agreements documenting their securitization.

(-)."

No other amendment is to be made to this article.

### *Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille douze, le onzième jour de décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A comparu:**

Stichting Rosariet, une société organisée et existant selon les lois des Pays-Bas, établie et ayant son siège social à Claude Debussylaan 18, 1082 MD Amsterdam (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Martijn Sinninghe Damsté, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de procuration donnée à Amsterdam le 11 décembre 2012.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pout être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, ici représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter comme suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de Russian Asset MBS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.377 (la "Société"). La Société a été constituée par un acte dressé par Maître Jean Joseph Wagner, notaire résident à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg le 16 mars 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") sous le numéro 938 en date du 22 mai 2007.

II - Il apparaît que les 310 (trois cent dix) parts sociales ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune et représentant la totalité du capital social de la Société est représentée de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été dûment préalablement informé.

III - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social; et
3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier et étendre l'objet social de la Société.

En conséquence, il est décidé de modifier l'article 4 des statuts en ajoutant un nouveau paragraphe cinq comme suit:

" **Art. 4.** (...)

La Société est autorisée à céder et disposer de ses actifs conformément aux, et suivant les dispositions des contrats relatifs documentant leur titrisation.

(...)."

Aucune autre modification n'est à apporter au présent article.

#### *Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la comparante, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Martijn Sinninghe Damsté et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2012. LAC/2012/59415. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé):* Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011780/114.

(130013019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

### **Alabuga International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.371.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 janvier 2013*

Monsieur DIEDERICH Georges est révoqué de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil.

Madame ERK Sophie, employée privée, née le 15.12.1974 à Thionville (France), domiciliée professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
ALABUGA INTERNATIONAL S.A.  
Régis DONATI  
Administrateur

Référence de publication: 2013017579/17.

(130021661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**ALC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.351.

—  
Veillez prendre note que suite à son transfert de Curaçao à Luxembourg en date du 5 novembre 2012, l'associée unique porte désormais la dénomination BATISCO FINANCING AND TRADING S.A., siège au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B174481.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALC S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013017580/15.

(130021543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**AMLUXAFRO asbl, Amitié Africaine Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue d'Hollerich.

R.C.S. Luxembourg F 9.416.

—  
STATUTS

Entre les soussignés:

- Sadikou Adjadi ADEBAYO, 46 rue Prince Henri, L-9047 Ettelbruck, étudiant de nationalité nigérienne
- Mouhanmadou Zoul Kifouli NASSIROU, 20 rue d'Hollerich, L-1740 Luxembourg, plongeur de nationalité béninoise
- Assane Jimoh, 17 rue de Dudelange, L-3631 Kayl, mécanicien de nationalité française

et toutes celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

**I. Dénomination, Objet, Sièges, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination «Amitié Africaine Luxembourg» association sans but lucratif, en abrégé AMLUXAFRO asbl.

**Art. 2.** L'association a pour objet:

- 1- de promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à leur participation à la vie publique;
- 2- de promouvoir des actions favorisant la connaissance du Grand Duché de Luxembourg et des cultures d'origine des associés en général;
- 3- de regrouper des personnes désireuses de collaborer de manière générale à des activités culturelles, sportives et de co-développement.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** L'association a son siège social à Luxembourg. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 5.** La durée de l'association est illimitée.

**II. Exercice social**

**Art. 6.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**III. Membres**

**Art. 7.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

**Art. 8.** Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

**Art. 9.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 6 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 10.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 11.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

#### IV. Cotisations

**Art. 12.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 euros.

**Art. 13.** L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

#### V. Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

**Art. 15.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postale ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 16.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 17.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association.

**Art. 18.** Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions seront prises à majorité absolue des voix des membres présents ou représentés sous réserve des dispositions de l'article 26. Chaque membre ne peut se faire représenter que par un seul autre membre.

**Art. 19.** Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par voie postale ou courrier électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association et signées par deux membres du conseil d'administration; elles sont consultables par les membres associés et personnes tiers.

#### VI. Administration

**Art. 20.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé entre 4 et 7 membres, élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de 2 ans.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

**Art. 21.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision est prise à la majorité absolue des membres élus.

**Art. 22.** Le Conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le Conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

**Art. 23.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

**Art. 24.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 25.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- l'autofinancement
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations dans but lucratif.

### VII. Modification des statuts, Dissolution et Liquidation

**Art. 26.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; Toute décision prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 27.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

### VIII. Dispositions finales

**Art. 28.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur par l'assemblée générale.

Ainsi fait à Luxembourg, le 11/12/12.

Signatures

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2013013444/116.

(130014684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

---

**Airport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.121,25.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.928.

—  
EXTRAIT

En date du 31 janvier 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Simon Ellis, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat; et
- M. Manish Aggarwal, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square, Berkeley Square House, Londres, W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013017549/14.

(130021421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**Alaeo Partnership Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 17.269,06.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.159.

Il résulte des résolutions des associés en date du 31 janvier 2013 les décisions suivantes:

**1. Révocation des Gérants B suivants à compter du 31 janvier 2013:**

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Monsieur Robert van 't Hoeft, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**2. Nomination des Gérants B suivants à compter du 31 janvier 2013 pour une durée indéterminée:**

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 03 avril 1973 à Rennes, France, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alaeo Partnership S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013017550/23.

(130021120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

**Restaurant Pizzeria Chez Dario, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 261, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.928.

*Résolutions de l'associé unique du 25 janvier 2013 N° 65837*

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RESTAURANT PIZZERIA CHEZ DARIO, ayant son siège social à L-1638 Senningerberg, 1, Rue du Golf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 67.928, constituée suivant acte reçu le 24 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 193 du 22 mars 1999.

L'assemblée est composée de l'associé unique, Monsieur Dario Antoine Ruscio, indépendant, demeurant à L-5426 Greiveldange, lia rue du Breil

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

*Résolution unique*

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1638 Senningerberg, 1, rue du Golf au 261 route d'Arlon L-8011 Strassen.

L'associé unique décide de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D.A. RUSCIO, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3932. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013018172/31.

(130021439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

**Armadillo Lux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 107.516.

—  
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Robin Naudin ten Cate, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet au 14 décembre 2012.

- La démission de Wim Rits, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.

- Elke Leenders, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée administrateur de la société avec effet au 14 décembre 2012 et ce, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

- Freddy de Petter, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013017561/20.

(130021819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**AuRico Gold Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: MXN 36.000.000,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 163.199.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 31 janvier 2013 que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant de catégorie A à compter du 31 janvier 2013:

- Monsieur Marco Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Nomination du Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à compter du 31 janvier 2013:

- Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Herleen, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jack Mudde

*Gérant de catégorie A*

Référence de publication: 2013017564/18.

(130020979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**Aviv Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.  
R.C.S. Luxembourg B 107.125.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu le 29 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6<sup>ème</sup> Chambre, a ordonné la liquidation de la société suivante:

- AVIV HOLDING SA, ayant eu son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, (RCSB107125)

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et nommé liquidateur de la société susmentionnée, Me Bakhta TAHAR, avocat au barreau du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bakhta TAHAR

*Liquidateur*

Référence de publication: 2013017604/16.

(130020755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**Azalea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.789.

—  
*Rectificatif de l'extrait des résolutions enregistré et déposé le 1<sup>er</sup> février 2013 sous le N° L130020416*

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 31 janvier 2013*

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé administrateur.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), et Monsieur GALIONE Gioacchino, expert-comptable, né le 4.01.1982 à La Louvière (Belgique), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés administrateurs en remplacement de Messieurs KARA Mohammed et DIEDERICH Georges, administrateurs sortants.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

AZALEA S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013017605/21.

(130020964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**Bona S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 59.696.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 janvier 2013*

L'Assemblée accepte les démissions suivantes:

- Monsieur Jean-Claude LUCIUS, expert-comptable, né le 13 novembre 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, de ses fonctions d'administrateur, administrateur-délégué et président du Conseil d'administration,

- Monsieur Etienne PIGEON, employé privé, né le 18 novembre 1969 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, de ses fonctions d'administrateur,

- Monsieur Jean-Philippe MERSY, expert-comptable, né le 20 avril 1971 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée révoque, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes, la société «INTERAUDIT».

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur, les personnes suivantes:

- Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt,

- Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt,

- Monsieur Eddy WIRTZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt.

L'Assemblée décide de nommer AUDITEURS ASSOCIES, société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B93937, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2017.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013017641/33.

(130021046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**AUX Acquisition 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 172.374.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 24 janvier 2013 les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant B suivant à compter du 24 janvier 2013:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Nomination du Gérant B suivant à compter du 24 janvier 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUX Acquisition 3 S.à r.l.  
Jacob Mudde  
Gérant A

Référence de publication: 2013017600/19.

(130021125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

**AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 601.674,09.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 174.609.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 24 janvier 2013 de la société AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant B suivant à compter du 24 janvier 2013:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Nomination du Gérant B suivant à compter du 24 janvier 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L -1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l.  
Jacob Mudde  
Gérant A

Référence de publication: 2013017601/20.

(130021124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

**Elite Wealth Management SIF-SICAV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.  
R.C.S. Luxembourg B 171.130.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of January.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Elite Wealth Management SIF-SICAV S.A., a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 40, rue du Curé, L-1368 Luxembourg, (the "Company"), incorporated on 13 August 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, and published in the Mémorial C on the 25 September 2012, Number 2381, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 171.130.

The meeting is declared open with Mr. Michael ZIANVENI residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Marilyn KRECKE, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, residing professionally in Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

- Change of the end of the first financial year to 31<sup>st</sup> December 2013 and change of the date of the first annual meeting;
- Subsequent amendment to the Article 23 paragraph 5 and to the Transitional measures of the Articles of Association of the Fund.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) According to the attendance list, out of 31 shares with no nominal value, representing the whole corporate capital issued by the Company, all shares were represented at the present meeting.

(v) That the shareholders, representing the whole corporate capital issued by the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

(vi) The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

(vii) That the shareholders have taken the following resolutions by unanimous vote:

*First Resolution*

The shareholders decide to change the end of the first financial year to 31<sup>st</sup> December 2013.

*Second Resolution*

The shareholders decide to change the date of the first annual general meeting, which will be held on 13 February 2014, not later than 18 months from the incorporation date of the Fund.

*Third Resolution*

Following the above resolutions, the shareholders decide to amend the article 23 paragraph 5 and the Transitional measures of the Articles of Association of the Fund as follows:

**Art. 23. Paragraph 5.** "The annual meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, on the last day of April each year at 3 pm. The first annual meeting shall be held in 2014, not later than 18 months from the incorporation date of the Fund."

*Transitional measures:*

- "1) The first financial year shall begin on the date hereof and end on 31<sup>st</sup> of December 2013.
- 2) Exceptionally, the first annual general meeting shall be held on 13 February 2014."

**French version**

**Art. 23. Alinéa 5.** "Une assemblée générale aura lieu annuellement au siège social de la Société le dernier jour d'avril de chaque année à quinze (15.00) heures. La première assemblée générale aura lieu en 2014, au plus tard 18 mois à compter de la constitution du Fonds."

*Dispositions transitoires:*

- "1) Le premier exercice social commencera à la date des présentes et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) Exceptionnellement, la première assemblée générale aura lieu le 13 février 2014."

No further item being on the agenda of the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English only.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: M. Zianveni, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 janvier 2013. LAC/2013/1306. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012919/69.

(130014829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

---

**Atys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 155.146.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 28 janvier 2013 que:

- Monsieur Pierre JOTTERAND a été nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013017597/12.

(130020822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**Cameron Lux Apme Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.896.

—  
*Rectificatif L-130012685*

Il convient de modifier le nom du gérant de la Société de; Monsieur Fulton CROOS-MOARES en: Monsieur Fulton CROOS-MORAES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2013.

Référence de publication: 2013017678/12.

(130021584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**Cameron Lux Aud Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.331.

—  
*Rectificatif L-130013493*

Il convient de modifier le nom du gérant de la Société de; Monsieur Fulton CROOS-MOARES en: Monsieur Fulton CROOS-MORAES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2013.

Référence de publication: 2013017679/12.

(130021579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**Bluewater Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 79.790.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 3 janvier 2013, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Bluewater Investment S.A.*

- La démission de Mr. Thierry TRIBOULOT de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 3 janvier 2013.

- Madame Claire-Hélène DUPONT, employée privée, née le 14 juillet 1983 à Vitry-sur-Seine (France), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la Société. Son mandat prendra fin le 10 Novembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLUEWATER INVESTMENT S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013017638/18.

(130021725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**Element Six Abrasives Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 153.140.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 3 décembre 2012:*

1. la démission du Gérant de catégorie A:

- Pieter Du Randt Pretorius, avec adresse à 29 Meerkat ave Aquavista Mountain Estate Kungwini, Afrique du Sud, a été acceptée avec effet au 31 décembre 2012;

2. la nomination du Gérant de catégorie A:

- John Kilshaw, avec adresse à 3<sup>rd</sup> floor Building 4, Chiswick Park, 566 Chiswick High Road, W4 5YE, Londres, Royaume-Uni, a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et ce, pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013017770/17.

(130021422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**Fin. Mag. International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 79.189.

Le 31 janvier 2013, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec la société FIN. MAG. INTERNATIONAL S.A. en liquidation volontaire, ayant son siège social au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2013017822/12.

(130020723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---

**Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 113.948.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale du 31 janvier 2013, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement du mandat de: Tonny Nielsen, Pertti Vanhanen, Elisabeth Weiland et Charlie Macrae en leur fonction d'administrateurs de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale se tiendra en 2014.

- Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 04 février 2013.

*Pour Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.*

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2013017546/18.

(130021709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

---